Commune de Mâron en Berry

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal le samedi 30 septembre 2023 à 12h15

Numéro	Objet	Décision du Conseil
2023-37	Tarif de location du droit de chasse dans les bois communaux	Approuvée à 7 voix pour et 3 voix contre

Affichée le 2 octobre 2023

Les délibérations sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture et sur notre site internet : www.maronenberry.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
******
DEPARTEMENT DE L'INDRE
COMMUNE DE MÂRON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-37

L'an deux mille vingt-trois, le trente septembre, à douze heures quinze,

Le Conseil Municipal de la commune de Mâron, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2023

Nombre de conseillers : en exercice : 10 / présents : 6 / votants : 10

Présents : M. Gilbert BLANC, Mme Corinne BERNARD, M. Jean-Gilles LAFARCINADE, M. Éric FRESNEAU, Mme Angélique COCLIN, M. Daniel PILLET.

Excusés : M. Guilhem de TARLÉ (pouvoir à M. Gilbert BLANC), Mme Claire de TARLÉ (pouvoir à Mme Corinne BERNARD), M. Aurélien VARVOU (pouvoir à M. Jean-Gilles LAFARCINADE), Mme Agnès PERROT (pouvoir à Mme Angélique COCLIN).

Secrétaire de séance : Mme Corinne BERNARD

Objet : **Tarif de location du droit de chasse dans les bois communaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande des chasseurs, il convient de revoir le tarif de location du droit de chasse dans les bois communaux pour l'année 2023/2024.

Le nombre de chasseurs a diminué, sept au lieu de dix, et ils ont eu une forte augmentation de leurs frais annexes (fédération et assurance). La participation financière de chaque chasseur, est donc en augmentation par rapport aux années précédentes et ne correspond plus aux tarifs de chasse dans des bois communaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à sept voix pour et trois voix contre :

- Abroge la délibération n° 2023-17 en date du 4 avril 2023,
- Fixe le tarif de location du droit de chasse dans les bois communaux pour la saison 2023/2024 à **1 500 €**.

Le Maire,

Gilbert BLANC

La secrétaire de séance,

Corinne BERNARD

MAIRIE DE MARON (Indre)

Transmis à la préfecture le 02/10/2023
Affiché le 02/10/2023